

COMMUNE D'OLIVESE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté n°21/2026 en date du 22 mai 2026, le Maire de la Commune d'Olivese a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, durant 31 jours consécutifs, sur le projet de révision de la carte communale de la Commune d'Olivese. Au terme de cette enquête, le Conseil Municipal approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Les caractéristiques principales de la carte communale sont les suivantes :

La révision de la carte communale a pour objectif la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises. La carte communale devra notamment permettre la réduction de l'artificialisation des sols mentionnée à l'article L.101-2-1 du code de l'urbanisme.

M. André FREDIANI, retraité - ancien directeur financier du RSI de Corse, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Mme Estelle FONTRIER-VIGROUX, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Olivese du lundi 15 juin 2026 au jeudi 16 juillet 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- le lundi 15 juin 2026 de 09 h 00 à 13 h 00.
- le samedi 04 juillet 2026 de 09 h 00 à 13 h 00.
- le jeudi 16 juillet 2026 de 09 h 00 à 13 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7399>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7399@registre-dematerialise.fr

Les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7399> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie d'OLIVESE - 20140 OLIVESE.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier de la carte communale.

Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de carte communale est consultable en mairie.

L'autorité compétente en charge de la carte communale auprès de qui des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Luc MILLO, Maire de la commune.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Fait à Olivese, le 22/05/2026



LE MAIRE

Jean Luc MILLO